

**BUDGET ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX
TARIFS DU PORT PIERRE CANTO
ANNEE 2023 HT (TVA 20 %) SELON DELIBERATION**

Conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P) toutes les redevances sont payables d'avance.

1 / REDEVANCES DE STATIONNEMENT DES NAVIRES (HT) dont 4 % pour Eco-participation (détaillée sur facture)

Catégorie	Dimensions en mètres (hors tout)			SAISON Mai à Septembre						HORS SAISON Octobre à Avril						CONVENTION D'AMARRAGE* HT		CONVENTION D'AMARRAGE* TTC	
	Longueur		Largeur	Jour HT	Jour TTC	Semaine HT	Semaine TTC	Mois HT	Mois TTC	Jour HT	Jour TTC	Semaine HT	Semaine TTC	Mois HT	Mois TTC				
	de	à																	
A	0,00	7,49	2,70	17,25 €	20,70 €	103,50 €	124,20 €	414,00 €	496,80 €	8,75 €	10,50 €	52,50 €	63,00 €	210,00 €	252,00 €			2 026,33 €	2 431,60 €
B	7,50	8,99	3,10	27,08 €	32,50 €	162,50 €	195,00 €	649,92 €	780,00 €	10,75 €	12,90 €	64,50 €	77,40 €	258,00 €	309,60 €			3 049,00 €	3 658,80 €
C	9,00	10,99	3,70	31,33 €	37,60 €	188,00 €	225,60 €	751,92 €	902,40 €	14,00 €	16,80 €	84,00 €	100,80 €	336,00 €	403,20 €			3 730,00 €	4 476,00 €
D	11,00	11,99	4,00	34,67 €	41,60 €	208,00 €	249,60 €	832,08 €	998,40 €	15,08 €	18,10 €	90,50 €	108,60 €	362,00 €	434,40 €			4 409,92 €	5 291,90 €
E	12,00	12,99	4,30	41,00 €	49,20 €	246,00 €	295,20 €	984,00 €	1 180,80 €	20,50 €	24,60 €	123,00 €	147,60 €	492,00 €	590,40 €			5 497,50 €	6 597,00 €
F	13,00	13,99	4,60	44,42 €	53,30 €	266,50 €	319,80 €	1 066,08 €	1 279,20 €	24,92 €	29,90 €	149,50 €	179,40 €	598,00 €	717,60 €			6 870,17 €	8 244,20 €
G	14,00	15,99	4,90	52,33 €	62,80 €	314,00 €	376,80 €	1 255,92 €	1 507,20 €	29,50 €	35,40 €	177,00 €	212,40 €	708,00 €	849,60 €			8 042,67 €	9 651,20 €
H	16,00	17,99	5,20	64,25 €	77,10 €	385,50 €	462,60 €	1 542,00 €	1 850,40 €	35,92 €	43,10 €	215,50 €	258,60 €	862,00 €	1 034,40 €			10 031,00 €	12 037,20 €
I	18,00	19,99	6,00	100,33 €	120,40 €	602,00 €	722,40 €	2 407,92 €	2 889,60 €	46,92 €	56,30 €	281,50 €	337,80 €	1 126,00 €	1 351,20 €			13 467,25 €	16 160,70 €
I.1	20,00	21,99	6,00	104,92 €	125,90 €	629,50 €	755,40 €	2 518,08 €	3 021,60 €	50,75 €	60,90 €	304,50 €	365,40 €	1 218,00 €	1 461,60 €			14 329,50 €	17 195,40 €
J	22,00	23,99	6,50	107,08 €	128,50 €	642,50 €	771,00 €	2 569,92 €	3 084,00 €	54,08 €	64,90 €	324,50 €	389,40 €	1 298,00 €	1 557,60 €			19 217,83 €	23 061,40 €
J	24,00	25,99	7,00	128,25 €	153,90 €	769,50 €	923,40 €	3 078,00 €	3 693,60 €	65,33 €	78,40 €	392,00 €	470,40 €	1 568,00 €	1 881,60 €			23 071,83 €	27 686,20 €
K	26,00	29,99	8,00	141,58 €	169,90 €	849,50 €	1 019,40 €	3 397,92 €	4 077,60 €	76,08 €	91,30 €	456,50 €	547,80 €	1 826,00 €	2 191,20 €			26 059,25 €	31 271,10 €
L	30,00	34,99	9,00	260,75 €	312,90 €	1 564,50 €	1 877,40 €	6 258,00 €	7 509,60 €	155,75 €	186,90 €	934,50 €	1 121,40 €	3 738,00 €	4 485,60 €			53 613,75 €	64 336,50 €
M	35,00	39,99	9,50	388,50 €	466,20 €	2 331,00 €	2 797,20 €	9 324,00 €	11 188,80 €	201,08 €	241,30 €	1 206,50 €	1 447,80 €	4 826,00 €	5 791,20 €			74 771,50 €	89 725,80 €
N	40,00	49,99	10,00	547,42 €	656,90 €	3 284,50 €	3 941,40 €	13 138,00 €	15 765,60 €	273,83 €	328,60 €	1 643,00 €	1 971,60 €	6 572,00 €	7 886,40 €			103 993,25 €	124 791,90 €
O	50,00	59,99	11,00	713,58 €	856,30 €	4 281,50 €	5 137,80 €	17 125,92 €	20 551,20 €	356,92 €	428,30 €	2 141,50 €	2 569,80 €	8 566,00 €	10 279,20 €			135 704,50 €	162 845,40 €
P	60,00	69,99	12,00	890,33 €	1 068,40 €	5 342,00 €	6 410,40 €	21 367,92 €	25 641,60 €	453,83 €	544,60 €	2 723,00 €	3 267,60 €	10 892,00 €	13 070,40 €			170 700,75 €	204 840,90 €
Q	70,00	79,99	14,00	1 085,58 €	1 302,70 €	6 513,50 €	7 816,20 €	26 053,92 €	31 264,80 €	567,50 €	681,00 €	3 405,00 €	4 086,00 €	13 620,00 €	16 344,00 €			210 309,92 €	252 371,90 €
R	80 et plus	+ 14,00		1 296,08 €	1 555,30 €	7 776,50 €	9 331,80 €	31 105,92 €	37 327,20 €	698,25 €	837,90 €	4 189,50 €	5 027,40 €	16 758,00 €	20 109,60 €			254 217,08 €	305 060,50 €

* TARIFS JOURNEE	Les jours seront décomptés par période de 24 heures de midi à midi. Toute journée commencée est due.
* TARIFS SEMAINE	Tarifs journaliers x 6
* TARIFS MOIS	Tarifs journaliers x 24
* TARIFS ANNUELS	Réservés aux titulaires d'une convention annuelle d'amarrage conformément à l'article R 5314-31 du Code des Transports
* TARIFS MULTICOQUES	1,7 fois le tarif de la catégorie de la longueur
* TARIFS ESCALE MINUTE	Franchise de la première heure, un abattement de 50 % du tarif passage sera appliqué jusqu'aux 3 heures suivantes
NAVIRE DE PLAISANCE	Au-delà de 4 heures, le tarif journalier sera appliqué.
* TARIFS ESCALE MINUTE	Les transports à passagers occasionnels par opération d'embarquement ou de débarquement :
ACTIVITE COMMERCIALE	21,92 € HT (26,30 € en TTC) pour les navires de moins de 20 m, 35 € (42 € en TTC) pour les navires de plus de 20 m. Les transports à passagers quotidien en saison : 0,58 € (0,7 € en TTC) par personne et par opération (embarquement ou débarquement).
* L'occupation autorisée des navires des associations nautiques ou environnementales, sans but lucratif, est facturée au tarif convention annuel, payable en une fois et d'avance ou en 10 fois par prélèvements automatiques.	
* Les redevances de stationnement durant les manifestations organisées dans l'enceinte du port correspondent aux redevances journalières majorées de	50%

Les redevances d'amarrage surlignées en bleu jusqu'à la catégorie "I1" incluse, comprennent la fourniture d'eau et l'électricité, pour une valeur forfaitaire de 2% de la redevance.

L'éco-participation est incluse forfaitairement dans le montant de la redevance pour une valeur de 4 % de celle-ci.

*** ACOMPTE DE 25% DU MONTANT DU SEJOUR A LA RESERVATION :**

La réservation du poste d'amarrage est effective à la réception du paiement de l'acompte. En cas d'annulation sept jours minimum avant la date de début du séjour, l'acompte sera restitué sur présentation d'un IBAN. Au-delà du délai de sept jours, l'acompte sera conservé par la Régie du Port Canto quelque soit la raison de l'annulation.

*** CONVENTION D'AMARRAGE :**

La redevance annuelle est payable uniquement selon les deux modalités suivantes : soit la somme totale en une fois et d'avance, soit la somme fractionnée en 10 prélèvements automatiques après accord de l'organisme bancaire. Après deux rejets de prélèvement consécutifs, le montant intégral du solde sera dû immédiatement.

En cas de non-respect de l'obligation de sortie, constatée au terme de la deuxième année, il est appliqué une pénalité forfaitaire de 15 % du montant annuel de la redevance correspondant à la catégorie du navire.

En cas de non-respect de l'obligation de sortie, constatée au terme de la deuxième année, il est appliqué une pénalité forfaitaire de 15 % du montant annuel de la redevance correspondant à la catégorie du navire.

Les professionnels de la nautisme présents sur les ports de plaisance communaux bénéficiaires d'un contrat d'amarrage	abattement de 30% sur les tarifs séjours				
Gratuité de l'amarrage aux navires des membres du Yacht Club relégués durant les régates organisées par le club et sur liste officielle du Président.					
Gratuité de l'amarrage aux navires de service public.					
Taxe de séjour: 0,20 € par personne et par nuit	catégorie	A à D	0	l1 à J	0,8
abattement de 50 % pour tout contrat d'amarrage annuel	catégorie	E à G	0,4	K à R	1,2
	catégorie	G à I	0,6		

2 / REDEVANCES D'USAGE DES RESEAUX D'EAU ET D'ELECTRICITE (HT)

		HT	TTC
a) Utilisation d'énergie électrique évaluée au compteur	KW heure	0,33 €	0,39 €
b) Utilisation du réseau d'eau potable évaluée au compteur	m3	2,57 €	3,08 €

Ces redevances concernent toutes les consommations réalisées à partir des bornes d'alimentation du port.

3 / REDEVANCES D'OCCUPATION DES QUAIS, DES TERRE-PLEINS, DES JARDINS ET DES INSTALLATIONS ANNEXES (HT)

		HT	TTC
a) Frais de gestion pour toute occupation payante	Forfait	48,17 €	57,80 €
b) Occupation des quais et terre-pleins hors manifestations culturelles ou événementielles (y compris les tournages de films)			
* par des marchandises, matériaux et engins de toutes sortes entreposés avec autorisation	Par m2 et par jour	0,58 €	0,70 €
* par des des matériels liés aux activités nautiques exercées par des clubs ou associations, avec autorisation	Par m2 et par mois	4,42 €	5,30 €

c) Occupation autorisée des quais, des terre-pleins et des jardins par des expositions, des manifestations culturelles et événementielles soumise à une redevance de :				
*Pour toute occupation supérieure à 400 m ²	Forfait	Par jour	1 186,83 €	1 424,20 €
	Forfait 1/2 journée	de 5h à 12h59 ou de 13h00 à 4h59 ou inférieure à 6 h	593,33 €	712,00 €
*Pour toute occupation supérieure à 400 m ² pour tournage de films	Forfait	Par jour	593,33 €	712,00 €
	Forfait 1/2 journée	de 5h à 12h59 ou de 13h00 à 4h59 ou inférieure à 6 h	296,75 €	356,10 €
*Pour toute occupation inférieure à 400 m ² pour tournage de films	Prix au m ²	Par jour	1,58 €	1,90 €
		de 5h à 12h59 ou de 13h00 à 4h59 ou inférieure à 6 h	0,83 €	1,00 €
*Pour toute occupation inférieure à 400 m ²	Prix au m ²	Par jour	3,25 €	3,90 €
		de 5h à 12h59 ou de 13h00 à 4h59 ou inférieure à 6 h	1,67 €	2,00 €
*Pour toute occupation dans le cadre d'une manifestation, d'un évènement ou d'un congrès		Par m2	11,17 €	13,40 €
*Pour une occupation du domaine public par une association artistique ou d'artisanat		Par m2	1,17 €	1,40 €
d) Occupation des quais et terres pleins pour l'exploitation d'un point d'accueil de location de navires		Par m2 et par mois	17,50 €	21,00 €
e) Occupation des quais et terre-pleins à usage de terrasse commerciale extérieure, en dehors de l'occupation des locaux		Par m2 et par mois	2,08 €	2,50 €
f) Occupation des terre-pleins identifiés ci-après par des expositions, des manifestations culturelles et des démonstrations de matériel autorisés :				
*Jetée du phare		Forfait jour	437,50 €	525,00 €
*Espace Grand Large de 700 m2		Forfait jour	787,50 €	945,00 €
*Espace Cannes Yachting de 4 000 m2		Forfait jour	1 750,00 €	2 100,00 €
*Parvis et quais sud et ouest de la capitainerie de 700 m2		Forfait jour	700,00 €	840,00 €
*Rotonde pelouse du Square Verdun 4 000 m2, caution de 50 % de la mise à disposition, libérable après évènement si non détérioration de la pelouse. Les frais de remise en état de la pelouse seront à la charge du bénéficiaire de la mise à disposition plafonné à 20 000 € TTC		Forfait jour	1 181,25 €	1 417,50 €

Ces tarifs seront réduits de 50% durant la période de montage et de démontage des structures.

		HT	TTC
g) Occupation de la digue portuaire en relation avec une activité de service public balnéaire, tarif à mensualiser selon la durée de l'occupation, indexé selon TP07B	Par an et par m2	66,83 €	80,20 €
h) Occupation du premier étage de la capitainerie (salle et terrasse) dans le cadre d'évènements nautiques, portuaires ou tournages de films			
* Forfait occupation pour réceptions événementielles selon dispositions de la convention	Par jour	1 312,50 €	1 575,00 €
* Occupation de courte durée (ex : prises de vues...)	Par heure	157,50 €	189,00 €
* Forfait occupation pour réunion (hors événementiel) selon dispositions de la convention	Par demi-journée	218,75 €	262,50 €
* Occupation pour la tenue des réunions du groupement des commerçants du Port Canto (assemblée générale ou bureau) qui en fera la demande 15 jours auparavant		Gratuit	Gratuit
* Occupation du premier étage de la capitainerie pour la tenue de réunions (assemblées générales ou bureau) des associations dont l'objet à un lien avec le nautisme cannois qui en feront la demande au moins 15 jours auparavant		Gratuit	Gratuit
* Le nettoyage des locaux et de la terrasse	La prestation	87,50 €	105,00 €
* espace de coworking	le mois	6 666,67 €	8 000,00 €

Ces tarifs seront réduits de 50% durant la période de montage et de démontage des structures.

** Possibilité de gratuité pour motif d'intérêt général

VILLE DE PORTO-VALE		DIRECTION DES FINANCES		
i) Occupation des installations annexes du Port Canto				
* Consommations électriques sur relevé de compteur défalcatteur		Par KW heure	0,33 €	0,40 €
* Consommations d'eau sur relevé de compteur défalcatteur		Par m3	1,08 €	1,30 €
* Redevances d'occupation de l'aire de jeux d'enfant		Par mois	776,25 €	931,50 €
* Redevance d'occupation d'un vestiaire à bateau		Par mois et par m ²	5,25 €	6,30 €
* Redevance d'occupation d'un vestiaire à bateau ou d'un local de stockage par les professionnels		Par mois et par m ²	7,92 €	9,50 €

j) Occupation par des objets divers sur le domaine public (téléscope et guide parlant) par an		Par an	187,75 €	225,30 €
--	--	--------	----------	----------

k) Utilisation des sanitaires publics à entretien automatique		Par utilisation		
--	--	-----------------	--	--

k) Occupation de camions grues réalisant une prestation de courte durée (2 heures maximum) à la demande d'un navire amarré au port Canto			Gratuit	Gratuit
---	--	--	---------	---------

l) Occupation commerciale d'un stand durant des manifestations					
* Dimensions du stand	de 0 à 5,99 m ²		Forfait	8,75 €	10,50 €
	de 6 à 19,99 m ²		Forfait	17,50 €	21,00 €
	supérieur à 20 m ²		Forfait	35,00 €	42,00 €

m) Toute occupation du domaine public portuaire par les services municipaux				
--	--	--	--	--

n) Toute occupation non autorisée ou autre que celle prévue aux paragraphes ci-dessus sera soumise à une redevance		Par jour et par m ²	8,75 €	10,50 €
---	--	--------------------------------	--------	---------

En application des dispositions de l'article L,215-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, toutes les demandes d'occupation du domaine public maritime formulées par des associations à but non lucratif concourant à la satisfaction d'un intérêt général, sont exonérées.

o) Occupation de prestige de la capitainerie (terrasse, salle, parvis et quais) et Square Daniel Cordier					
* Intégralité des espaces (Quais + Parvis + 1er étage de la Capitainerie)	Location	PERIODES BASSES	jour	7 000,00 €	8 400,00 €
		PERIODES HAUTES	jour	13 125,00 €	15 750,00 €
	Montage / Démontage	PERIODES BASSES	jour	2 625,00 €	3 150,00 €
		PERIODES HAUTES	jour	4 375,00 €	5 250,00 €
Caution + Certificat de Responsabilité Civile Professionnelle				13 125,00 €	15 750,00 €
* Quais + Parvis de la Capitainerie	Location	PERIODES BASSES	jour	2 625,00 €	3 150,00 €
		PERIODES HAUTES	jour	5 250,00 €	6 300,00 €
	Montage / Démontage	PERIODES BASSES	jour	875,00 €	1 050,00 €
		PERIODES HAUTES	jour	2 187,50 €	2 625,00 €
Caution + Certificat de Responsabilité Civile Professionnelle				5 250,00 €	6 300,00 €
*Option de gel des locations du 1er étage (Garantie de non-événement concomitant)		PERIODES BASSES	jour	5 250,00 €	6 300,00 €
		PERIODES HAUTES	jour	5 250,00 €	6 300,00 €
*1er étage de la Capitainerie : intérieur 64 m ² + terrasse 248 m ²	Location	PERIODES BASSES	jour	5 250,00 €	6 300,00 €
		PERIODES HAUTES	jour	9 625,00 €	11 550,00 €
	Montage / Démontage	PERIODES BASSES	jour	1 750,00 €	2 100,00 €
		PERIODES HAUTES	jour	3 500,00 €	4 200,00 €
Caution + Certificat de Responsabilité Civile Professionnelle				9 625,00 €	11 550,00 €
*Option de gel des locations des quais et du parvis (Garantie de non événement concomitant)		PERIODES BASSES	jour	1 312,50 €	1 575,00 €
		PERIODES HAUTES	jour	3 500,00 €	4 200,00 €
*Square Daniel Cordier	Location	PERIODES BASSES	jour	3 500,00 €	4 200,00 €
		PERIODES BASSES	demi-journée	1 750,00 €	2 100,00 €
		PERIODES HAUTES	jour	8 750,00 €	10 500,00 €
		PERIODES HAUTES	demi-journée	4 375,00 €	5 250,00 €
	Montage / Démontage	PERIODES BASSES	jour	1 750,00 €	2 100,00 €
		PERIODES BASSES	demi-journée	875,00 €	1 050,00 €
		PERIODES HAUTES	jour	3 500,00 €	4 200,00 €
		PERIODES HAUTES	demi-journée	1 750,00 €	2 100,00 €
Caution + Certificat de Responsabilité Civile Professionnelle				8 750,00 €	10 500,00 €

Tarif forfaitaire par jour hors frais de personnel supplémentaire. Tarifs de location applicables en période dite de "saison haute" correspondant aux dates des principaux événements se tenant au Palais des Festivals et des Congrès incluant également les périodes de montage et de démontage. Une caution est exigée afin d'éviter toutes dégradations des lieux.

acompte de 30 % à la réservation, solde sur l'émission d'un titre de recette. Gratuité du parking en période de montage et de démontage uniquement. L'occupation du parking le jour de l'évènement sera facturée par la régie du Port Canto.

4 / FOURNITURES DIVERSES ET ASSISTANCE PORTUAIRE (HT)

a) Redevances pour le pompage ou le déplacement des navires de <i>selon l'article 6 du règlement de police portuaire</i>	Moins de 7,00 m		Forfait	19,25 €	23,10 €
	De 7,00 m à 8,99 m		Forfait	28,92 €	34,70 €
	De 9,00 m à 11,99 m		Forfait	47,25 €	56,70 €
	De 12,00 m à 15,99 m		Forfait	94,50 €	113,40 €
	De 16,00 m à 19,99 m		Forfait	189,00 €	226,80 €
	De 20,00 m à 25,00 m		Forfait	281,75 €	338,10 €

Les agents chargés de la police du port sont qualifiés pour faire effectuer, en tant que de besoin, les manœuvres jugées nécessaires aux frais exclusifs du propriétaire et sans que la responsabilité desdits agents ne soit engagée. Il est précisé qu'au delà de 25 mètres, les déplacements de navires ne peuvent être effectués que par le propriétaire sommé à cet effet.

b) Réparations et locations de prises électriques	Puissance		Remplacement HT	Remplacement TTC	Location HT	Location TTC
	16 ampères		64,00 €	76,80 €	2,15 €	2,58 €
	32 ampères		75,00 €	90,00 €	5,35 €	6,42 €
	63 ampères		86,00 €	103,20 €	10,70 €	12,84 €
	125 ampères		150,00 €	180,00 €	21,50 €	25,80 €
	90 ampères (prise Maréchal)		160,00 €	192,00 €	18,00 €	21,60 €
	150 ampères (prise Maréchal)		450,00 €	540,00 €	35,00 €	42,00 €
	240 ampères (prise Maréchal)		1 000,00 €	1 200,00 €	43,00 €	51,60 €
	600 ampères (prise Maréchal)		5 000,00 €	6 000,00 €	100,00 €	120,00 €

En cas de non restitution, il sera facturé 1,5 fois le prix du remplacement.

c) Mise à disposition d'un agent du port			L'heure	43,75 €	52,50 €
	* Pour intervention sur un mouillage		L'heure	43,75 €	52,50 €
	* Pour toute autre intervention		L'heure	70,00 €	84,00 €
	* Pour toute intervention avec un engin de type manitou ou autre		L'heure		

d) Pose d'une ligne de mouillage complète incluant fourniture, main d'œuvre, et intervention plongeurs pour des navires de :	Moins de 15,00 m		Forfait	402,50 €	483,00 €
	De 15,00 m à 34,99 m		Forfait	805,00 €	966,00 €
	De 35,00 m à 44,99 m		Forfait	1 071,92 €	1 286,30 €
	De 45,00 m à 54,99 m		Forfait	1 605,67 €	1 926,80 €
	De 55,00 m à 65,00 m		Forfait	1 872,50 €	2 247,00 €

e) Fournitures diverses	En mètres pour pendille et chaîne - à l'unité pour manille et cosse	Diamètre		Pendille HT	Pendille TTC	Chaîne HT	Chaîne TTC	Cosse HT	Cosse TTC	Manille HT	Manille TTC
		12		0,92 €	1,10 €	4,42 €	5,30 €	0,92 €	1,10 €	0,75 €	0,90 €
		14		1,08 €	1,30 €	7,00 €	8,40 €	1,33 €	1,60 €	1,00 €	1,20 €
		16		1,25 €	1,50 €	9,67 €	11,60 €	1,75 €	2,10 €	1,25 €	1,50 €
		18		1,42 €	1,70 €	12,25 €	14,70 €	2,25 €	2,70 €	1,50 €	1,80 €
		20		1,58 €	1,90 €	14,92 €	17,90 €	2,67 €	3,20 €	2,00 €	2,40 €
		30		2,50 €	3,00 €			3,08 €	3,70 €	2,83 €	3,40 €
		40		3,33 €	4,00 €			3,50 €	4,20 €		

Ces redevances ne prennent pas en compte les interventions de prestataires extérieurs. Toutefois la Commune de Canne se réserve le droit de faire intervenir une entreprise spécialisée et de répercuter le montant de la facture qui sera adressé à l'usager.

5 / REDEVANCES DES SERVICES PORTUAIRES POUR DES INTERVENTIONS DE SECURITE, DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (HT)

a) Interventions destinées à libérer les terre-pleins (occupations non autorisées)			
* Lavage ou réparation de véhicules automobiles sur les quais ou pontons	Forfait	71,75 €	86,10 €
		HT	TTC
b) Nettoyage du plan d'eau, des terre-pleins et des quais			
* Rejet d'hydrocarbures, huiles ou autres matières polluantes dans le Port	Forfait	459,00 €	550,80 €
* Vidange de cales dans le Port	Forfait	459,00 €	550,80 €
* Fourniture de consommables anti-pollution	Barrages absorbants (1 sac)	135,00 €	162,00 €
	Barrage absorbant (l'unité)	36,00 €	43,20 €
	Feuilles absorbantes (1 sac)	90,00 €	108,00 €
	1 feuille absorbante (l'unité)	1,83 €	2,20 €
	10 Feuilles absorbantes	9,00 €	10,80 €
* Dépollution des absorbants	Forfait	91,83 €	110,20 €
* Intervention des agents du port (minimum de facturation 1 heure)	L'heure	45,00 €	54,00 €
* Dépôts d'ordures en dehors des emplacements prévus à cet effet	Forfait	73,83 €	88,60 €

Ces redevances ne prennent pas en compte les interventions de prestataires extérieurs. Toutefois la Commune de Canners se réserve le droit de faire intervenir une entreprise spécialisée et de répercuter le montant de la facture qui sera adressé à l'usager.

6 / RECEPTION ET COLLECTE DES DECHETS (HT)

				HT	TTC
a) Dépôt d'ordures ménagères pour les navires ne séjournant pas dans le port	Par container			58,50 €	70,20 €
b) Dépôt de tri sélectif et verres pour des navires ne séjournant pas dans le port	Par container			40,50 €	48,60 €
c) Dépôt d'encombrants (comprenant leur évacuation et leur traitement)	Par m3			183,67 €	220,40 €
d) Dépôt de bidons d'huile (comprenant leur évacuation et leur traitement) <i>gratuité pour les quantités de 1 à 20 l</i>	Les 50 litres			18,92 €	22,70 €

7 / REDEVANCES POUR LA LIVRAISON DE CARBURANTS (HT)

				HT	TTC
Livraison par camion citerne	Le m3 livré			25,00 €	30,00 €

8 / SERVICE TELECOPIE, PHOTOCOPIE OU SCAN (HT)

				HT	TTC
a) Télécopie à l'émission	Pour la France	La page		0,83 €	1,00 €
	Pour l'étranger	La page		1,25 €	1,50 €
b) Télécopie à la réception		La page		0,42 €	0,50 €
c) Photocopie ou scan		La page		0,13 €	0,15 €

9 / DOUCHES ET TOILETTES

Réservés aux usagers du port			Gratuit	Gratuit
------------------------------	--	--	---------	---------

10 / LAVERIE AUTOMATIQUE (HT)

				HT	TTC
a) Le cycle de lavage		L'unité		4,17 €	5,00 €
b) Le cycle de séchage		45 mm		1,67 €	2,00 €
		20 mm		0,83 €	1,00 €

11 / MISE A DISPOSITION DE VELOS (HT)

Des vélos sont mis gratuitement à la disposition des usagers plaisanciers du Port Pierre Canto moyennant le dépôt d'une pièce d'identité en cours de validité.

a) En cas de perte de la clef		L'unité		12,50 €	15,00 €
b) En cas de dégradation partielle d'un des éléments du vélo		Forfait		58,33 €	70,00 €
c) En cas de dégradation totale ou de non restitution		Forfait		350,00 €	420,00 €

12 / EN PERIODE DE TRAVAUX (HT)

Selon les dispositions du L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'occupation générée par des travaux est exonérée de redevance d'occupation, de redevance de consommation de fluides et d'accès au parking. En dehors de ce cas, une redevance sera perçue selon les tarifs ci-après pour l'occupation des emprises portuaires à des fins de chantiers.

		HT	TTC	
* Occupation des terre-pleins	Inférieure à 1 000 m2	Forfait jour	1,75 €	2,10 €
	Supérieure à 1 000 m2	Forfait jour	3,50 €	4,20 €
* Redevances d'amarrage		% de la redevance journalière	4%	4%
* Consommations de fluides	Energie électrique évaluée au compteur	Par KW heure	0,33 €	0,39 €
	Eau potable évaluée au compteur	Par m3	2,57 €	3,08 €

13 / GESTION DES COLIS (HT)

* Gardiennage des colis		par 24 heures supplémentaires :	
Au-delà des délais indiqués ci-après, le gardiennage des colis sera facturé comme suit :			
du lundi au vendredi au-delà de 24 heures de gardiennage	petit colis (cf gabarit)	8,33 €	10,00 €
du samedi au dimanche : à partir du mardi suivant	gros colis (cf gabarit)	12,50 €	15,00 €
refus des colis sur palette	selon gabarit		

14 / PARKING (HT)

Tout ticket de parking ou carte délivrés par la régie du port ne sera ni repris ni remboursé

a) Usagers horaires				
* Première heure			Gratuite	Gratuite
* Durant les douze premières heures de 8 h à 20 h (avec un plafond de 21,00 €)		Le quart d'heure	0,67 €	0,80 €
* Durant les douze premières heures de 20 h à 8 h (avec un plafond de 10,00 €)		Le quart d'heure	0,67 €	0,80 €
* Perte du ticket d'entrée (journée calendaire)		Forfait	25,83 €	31,00 €
b) Abonnés annuels ou semestriels				
b1) Titulaires d'une convention annuelle d'amarrage ou d'une convention de vestiaire à bateaux				
* Délivrance d'un support vierge à encoder		L'unité	12,50 €	15,00 €
* Premier abonnement	Annuel	Forfait	Gratuit	Gratuit
* Deuxième abonnement	Annuel	Forfait	125,00 €	150,00 €
	Semestriel	Forfait	62,50 €	75,00 €
b2) Commerçants du port ou professionnels du nautisme (sur production d'un K-bis et des cartes grises des véhicules professionnels)				
* Délivrance d'un support vierge à encoder		L'unité	12,50 €	15,00 €
* Premier abonnement	Annuel	Forfait	Gratuite	Gratuite
* Deuxième abonnement	Annuel	Forfait	100,00 €	120,00 €
* Flotte (quelque soit le nombre de véhicule appartenant à l'entreprise)	Annuel	Forfait	400,00 €	480,00 €
b3) patrons-taxis (sur production de la licence taxi en cours de validité)				
* Délivrance d'un support vierge à encoder		L'unité	12,50 €	15,00 €
* Abonnement annuel	Annuel	Forfait	gratuit	Gratuit

Le demandeur de carte professionnelle devra justifier du caractère professionnel de son ou ses véhicule(s).

La validité de toutes les cartes d'accès au parking en retard de paiement sera suspendue par la régie du second port de Cannes. Jusqu'au rétablissement de sa situation envers la régie du second port de Cannes, l'utilisateur devra s'acquitter des redevances horaires au moyen de tickets.

c) Abonnés de passage (séjour au port avec un bateau)				
* Jour	Ticket	Forfait	8,75 €	10,50 €
* Semaine	Ticket	Forfait	25,00 €	30,00 €
* Mois	Ticket	Forfait	68,33 €	82,00 €
* Période hivernale valable 1/10 au 30/04	Carte	Forfait	212,50 €	255,00 €
* Période estivale valable du 1/5 au 30/09	Carte	Forfait	255,00 €	306,00 €
* Délivrance d'un support vierge à encoder	Carte	L'unité	12,50 €	15,00 €
d) Clientèle des locaux commerciaux du port				
* Première heure	Chèque parking		Gratuite	Gratuite
* Durant les douze premières heures de 8 h à 20 h (avec plafond de 12,00 €)	Chèque parking	Le quart d'heure	0,33 €	0,40 €
* Durant les douze premières heures de 20 h à 8 h (avec plafond de 6,00 €)	Chèque parking	Le quart d'heure	0,33 €	0,40 €
* Réservation de places de stationnement pour la clientèle		Par place et par heure	0,83 €	1,00 €

Chèque parking : bonification pour les clients des commerçants - à usage unique ou Poinçonnage des tickets par dispositif mobile (BDU)

e) Stationnement durant les manifestations et des tournages de films organisés sur le port (durée de validité : période de la manifestation ou du tournage)		DIRECTION DES FINANCES	
* Pour toute occupation de quais et de terres pleins de plus de 400 m ² , en période de manifestation, délivrance de 10 tickets d'accès au parking, valables durant toute la durée de la manifestation		10 tickets gratuits	10 tickets gratuits
* Pour toute occupation de la salle et terrasse du premier étage de la capitainerie à la journée, délivrance de 10 tickets d'accès au parking, valables durant toute la durée de la manifestation		10 tickets gratuits	10 tickets gratuits
* Accès illimité à usage des exposants ou des organisateurs	Chèque parking	Forfait jour	8,33 €
* Pour les clients de la manifestation			10,00 €
Première heure	Chèque parking		Gratuite
Durant les douze premières heures de 8 h à 20 h (avec plafond de 21,00 €)	Chèque parking	Le quart d'heure	0,67 €
Durant les douze premières heures de 20 h à 8 h (avec plafond de 10,00 €)	Chèque parking	Le quart d'heure	0,67 €

Ces tarifs seront réduits de 50% durant la période de montage et de démontage des structures.

Chèque parking : bonification pour les clients des commerçants - à usage unique ou poinçonnage des tickets par dispositif mobile (BDU).

f) Gratuité de stationnement - carte ou ticket de sortie remis :	
* les véhicules du personnel du Port ;	
* les véhicules des services municipaux, départementaux, régionaux ou d'Etat ;	
* les véhicules de secours ;	
* les véhicules des entreprises liées par un marché public Ville de Cannes ou CAPL et travaillant sur le port Canto ;	
* les véhicules identifiés titulaires d'une carte européenne de stationnement ;	
* les camions effectuant une prestation de livraison de carburant ou de pompage des eaux usées pour un navire amarré au port ou exploitant du port ;	
* les camions grues effectuant une prestation pour un navire amarré au port.	

g) Stationnement non autorisé			
* stationnement sur un emplacement non autorisé	forfait	25,00 €	30,00 €
* stationnement d'une remorque	forfait	68,33 €	82,00 €
* stationnement sur deux places de parking		redevance horaire doublée	

h) Tarifs horodateurs sur le square Verdun - Stationnement en zone jaune (HT) appliqués à compter du 01/02/2023		HT		TTC	
* Parking de surface gratuit 1 heure, une fois par jour, avec un ticket obtenu en composant le n° d'immatriculation sur le clavier de l'horodateur ou le smartphone.					
* Durée limitée à 2 heures 30 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, sauf dimanches et jours fériés FPS 17 €	15 min	0,25 €		0,30 €	
	30 min	0,42 €		0,50 €	
	45 min	0,58 €		0,70 €	
	1 h 00	0,92 €		1,10 €	
	1 h 15	1,33 €		1,60 €	
	1 h 30	1,75 €		2,10 €	
	1 h 45	2,17 €		2,60 €	
	2 h 00	2,58 €		3,10 €	
	2 h 15	8,42 €		10,10 €	
	2 h 30	14,17 €		17,00 €	
* ECOPARK Actifs, employés, commerçants et artisans travaillant à Cannes validité d'un an, ticket obtenu en composant le n° d'immatriculation sur le clavier de l'horodateur ou sur smartphone		Forfait 24 h	1,42 €		1,70 €
* ECOPARK Résident validité d'un an, ticket obtenu en composant le n° d'immatriculation sur le clavier de l'horodateur ou sur smartphone		Forfait 24 h	1,42 €		1,70 €